

Annexe 15

Fiche Action 15	Les récidivistes sont identifiés et suivis de manière ciblée (workshops).
SAFE SPEED	SYSTEM / SPEED / STREET / BEHAVIOUR / VEHICLE / CITY
Objectif	<p>L'application de la tolérance zéro sur tout le territoire répond à plusieurs objectifs :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Augmenter le risque réel (pakkans) et perçu d'être contrôlé. - Rendre les contrôles suffisamment nombreux pour être dissuasifs. - Faire baisser les vitesses pratiquées. - Diminuer le pourcentage de toutes les autres infractions (conduite sous influence, utilisation du gsm au volant, mauvaise utilisation des systèmes de retenues, franchissement de feu rouge, conduite inadaptée, arrêt et stationnement gênants notamment). - Faciliter la communication sur les contrôles. - Pour que ce mode opératoire fonctionne, chaque infraction constatée doit être poursuivie.
Domaine de compétence	Sécurité routière, police, justice
Opérationnalisation	<ul style="list-style-type: none"> - Mettre en place un « GT tolérance zéro » regroupant tous les partenaires impliqués. - Lister les infractions (vitesses, conduite sous influence, stationnement gênant, systèmes de retenue, franchissement de feu rouge, distraction, vêtements de protection, course vitesse/comportement inadapté, arrêt et stationnement gênants, ...). Pour chacune d'elles, indiquer la tolérance actuelle et évoluer vers la tolérance zéro. Pour la vitesse : atteindre rapidement la tolérance zéro dans toutes les zones de police. - Faciliter les échanges d'expérience entre zones de police pour tendre vers des modes opératoires alignés. - Fournir suffisamment de matériel aux zones de police (analyses des stupéfiants consommés par le conducteur). - Continuer à améliorer l'automatisation du suivi et du paiement des perceptions immédiates. - Suivre les évolutions technologiques permettant la constatation automatisée de nouvelles infractions (gsm, C23, stationnement gênant, ...). - Monitorer la charge de travail du parquet et des tribunaux. Apporter des solutions pour résorber le retard accumulé et assumer l'évolution des contrôles. - Communiquer sur la tolérance zéro, le travail des zones de police, du CRT et du parquet (voir action 21).
Indicateurs	<ul style="list-style-type: none"> - Annuellement - Pour la vitesse : baisse de la vitesse moyenne, baisse de la V85, écrêtage des pointes, pourcentage d'infractions (monitoring par type d'axe). - Pourcentage de voiries à 30/50/70/90/120 qui sont contrôlées avec une tolérance zéro. - Pour les autres infractions : nombre de conducteurs contrôlés par type d'infraction et pourcentage d'infractions. - Augmentation du nombre de contrôles et diminution du nombre de procès-verbaux
Partenaires (tous)	Bruxelles Mobilité, communes, SPF Justice, Justice, BPS, Dirco, Brulocalis

Tâche 15.1	Mettre en place un « GT tolérance zéro » au sein de la plateforme opérationnelle SR du Dirco. Bruxelles Mobilité, BPS, le Ministère de la Justice, les zones de police et le Parquet s'y concertent pour lister les infractions et leur tolérance éventuelles actuelles. Pour chacune d'elles, programmer l'évolution rapide vers la tolérance zéro sur base de données chiffrées apportées par chaque partie prenante.
Budget	À l'existant
Ressources financières externes	/
Ressources humaines	0,1 ETP à pd. 2023
Pilote	Dirco / Brulocalis / à déterminer
SPOC	BM-SR / SPF Justice / à déterminer
Partenaires internes	BM-SR, BM-Maintain
Partenaires externes	Police, communes, Justice, BPS
Début	Octobre 2021
Echéance	La tolérance zéro pour tous les contrôles listés doit être atteinte fin 2023.
Statut	Reprise en octobre 2021
Indicateur	Tolérances appliquées pour chaque type d'infraction.
Tâche 15.2	Faciliter les échanges d'expérience entre zone de police pour tendre vers des modes opératoires alignés.
Budget	À l'existant
Ressources financières externes	/
Ressources humaines	À niveau constant
Pilote	Dirco
SPOC	Dirco / Brulocalis / à déterminer
Partenaires internes	BM-SR
Partenaires externes	Police, communes, SPF Justice, BPS
Début	Janvier 2022
Echéance	Récurrent
Statut	À commencer
Indicateur	/



Tâche 15.3	Continuer à améliorer l'automatisation du suivi et du paiement des perceptions immédiates. Monitorer la charge de travail du parquet et des tribunaux. Apporter des solutions pour résorber leur passif et assumer l'évolution des contrôles.
Budget	À l'existant
Ressources financières externes	Budget fédéral
Ressources humaines	0,1 ETP à pd. 2023
Pilote	SPF Justice
SPOC	SPF Justice
Partenaires internes	BM-SR (data scientist)
Partenaires externes	SPF Justice, parquet de Bruxelles
Début	En cours
Echéance	Fixée par le SPF Justice.
Statut	En cours
Indicateur	<ul style="list-style-type: none"> - Pourcentage d'amendes traitées totalement (ou partiellement) automatiquement. - Nombre d'infractions à traiter par le parquet et les tribunaux.
Tâche 15.4	Communiquer sur la tolérance zéro, le travail des zones de police, du CRT et du parquet.
Budget	(voir SAFE SPEED, action 21)
Ressources financières externes	
Ressources humaines	
Pilote	
SPOC	
Partenaires internes	
Partenaires externes	
Début	
Echéance	
Statut	
Indicateur	